

# PLU d'Ecole-Valentin

## Pièce n°3 - Plan de zonage

Echelle 1/2500e



### Zones du PLU

- UA** Zone urbaine du cœur historique d'Ecole et de Valentin
- UAc** Secteur de la zone UA où les commerces de proximité sont autorisés
- UB** Zone urbaine à dominante habitat / équipements
- UBc** Secteur de la zone UB où les commerces sont autorisés
- UBe** Secteur de la zone UB réservée aux équipements
- UE** Zone urbaine à dominante équipements, services et activités
- UM** Zone urbaine mixte : habitat, activités,...
- UMa** Secteur de la zone UM où les commerces sont interdits
- UY** Zone urbaine à dominante économique
- UYb** Secteur de la zone UY à dominante de bureaux
- UYc** Secteur de la zone UY à dominante
- UYi** Secteur de la zone UY à dominante industrielle
- UYt** Secteur de la zone UY à dominante transport / logistique
- 1AUB** Zone à urbaniser, à dominante habitat, dans le cadre d'une opération d'ensemble
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- Nj** Secteur de la zone N pouvant accueillir des constructions nécessaires à des équipements collectifs légers en vue d'aménager des jardins familiaux et un verger communal

### Secteurs affectés par le bruit

Emprise sonore des secteurs affectés par le bruit

### Risques naturels

Aléa Mouvement de terrain / Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)

Effondrement de cavité karstique, doline

### Servitudes d'urbanisme

Emplacement réservé (L151-41)

Terrains concernés par la création de voies de circulation (L151-38)

Arbre à protéger (L151-23)

Alignement d'arbres ou haie à protéger (L151-23)

Bosquet à protéger (L151-23)

Zone humide à protéger (L151-23)

Ensemble paysager à protéger (L151-23)

Ensemble bâti à protéger (L151-19)

Espace boisé classé (L113-1)

Patrimoine bâti à protéger (L151-19)

Petit patrimoine à protéger (L151-19)

Mur à protéger (L151-19)

Espace non aedificandi lié à un risque technologique (R123-11 b)

Recul minimum en secteur urbanisé

Recul minimum en secteur non urbanisé

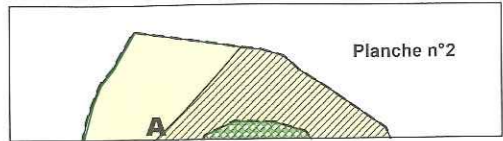


Planche n°2

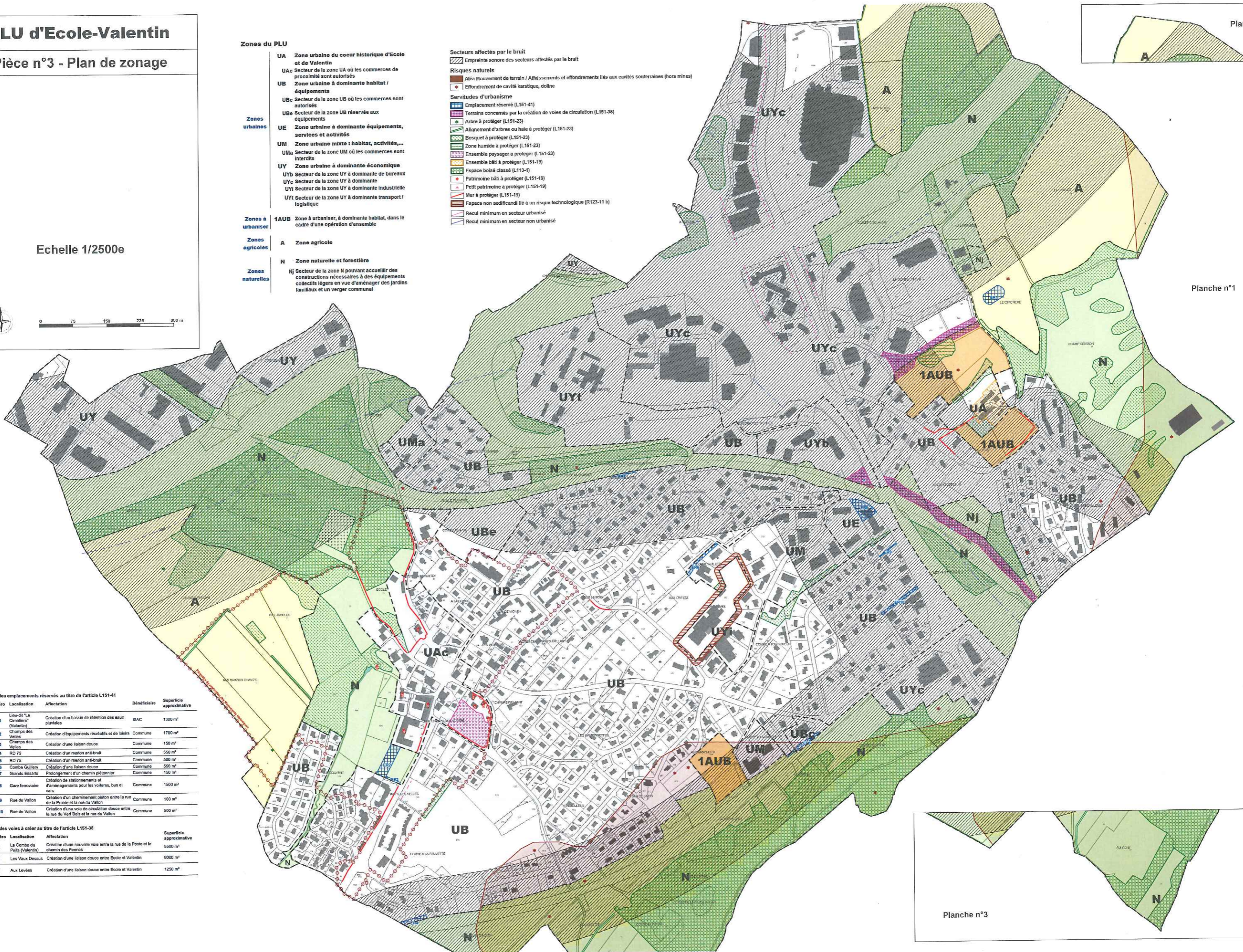


Planche n°1

### Liste des emplacements réservés au titre de l'article L151-41

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire	Superficie approximative
ER1	Lieu-dit "La Cimoliers" (Valentin)	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	SIAC	1300 m²
ER2	Champs des Velles	Création d'équipements récréatifs et de loisirs	Commune	1700 m²
ER3	Champs des Velles	Création d'une liaison douce	Commune	150 m²
ER4	RD 75	Création d'un mur anti-bruit	Commune	550 m²
ER5	RD 75	Création d'un mur anti-bruit	Commune	500 m²
ER6	Combe Guillery	Création d'une liaison douce	Commune	550 m²
ER7	Grands Esarts	Prolongement d'un chemin piétonnier	Commune	150 m²
ER8	Gare ferroviaire	Création de stationnements et d'aménagements pour les voitures, bus et cars	Commune	1500 m²
ER9	Rue du Vallon	Création d'un cheminement piéton entre la rue de la Prairie et la rue du Vallon	Commune	100 m²
ER10	Rue du Vallon	Création d'une voie de circulation douce entre la rue du Vert Bois et la rue du Vallon	Commune	500 m²

### Liste des voies à créer au titre de l'article L151-38

N°	Localisation	Affectation	Superficie approximative
A	La Combe du Puits (Valentin)	Création d'une nouvelle voie entre la rue de la Poste et le chemin des Femmes	5500 m²
B	Les Vaux Dessus	Création d'une liaison douce entre Ecole et Valentin	8000 m²
C	Aux Levées	Création d'une liaison douce entre Ecole et Valentin	1250 m²



Planche n°3